



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

## Département du développement économique (DDE)

POST TENEBRAS LUX



### DEMANDE D'EXONÉRATION TOTALE / PARTIELLE DES LOYERS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2020 - JUSQU'À 7'000.- CHF, HORS CHARGES (VESTA 3a)

La mesure est prévue pour les locaux commerciaux dont le loyer mensuel ne dépasse pas 7'000.- CHF, à l'exception des locataires dont l'activité n'a pas ou peu été réduite par la crise sanitaire, notamment les agences immobilière, les stations-service, les fiduciaires et les cabinets comptables, les cabinets d'avocats, les agences d'assurance, les agences de conseils (hormis les agences de communication et les agences de voyage), les cabinets médicaux et dentaires, les laboratoires médicaux et les cabinets regroupant au moins trois psychologues.

*A remplir par le locataire de préférence électroniquement*

|  |                                   |                                   |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Raison sociale (nom de l'entreprise) :   |                                   |                                   |
| Titulaire du bail :  |                                   |                                   |
| N° d'identification des entreprises - IDE :<br><i>(si disponible)</i>  |                                   |                                   |
| Nature de l'activité :   |                                   |                                   |
| Adresse :  |                                   |                                   |
| Code postal et commune :   |                                   |                                   |
| Email :  |                                   |                                   |
| Téléphone :  |                                   |                                   |
| Type de local (hors parkings):   |                                   |                                   |
| Loyer mensuel en francs (hors charges) :   |                                   |                                   |
| Charges mensuelles en francs :   |                                   |                                   |
| Mois concerné(s) :   | Novembre <input type="checkbox"/> | Décembre <input type="checkbox"/> |
| Votre établissement a-t-il dû fermer par décision des autorités en raison des mesures sanitaires liées au COVID-19 ? | Oui Non                           | Oui Non                           |
| Pourcentage d'exonération demandée :<br><i>(jusqu'à 100% pour les loyers mensuels ne dépassant pas 7'000.- CHF)</i>  |                                   |                                   |

**Je déclare sur l'honneur être en difficulté financière en raison de la crise COVID-19 et ne pas être en mesure de payer la totalité du loyer du mois de novembre, respectivement de décembre 2020; de ce fait, je sollicite un soutien extraordinaire.**

**Je déclare également ne pas être en retard dans le paiement de mon loyer, au 31 octobre 2020.**

**Enfin, je m'engage à préserver les emplois de mon entreprise, dès lors que je bénéficie d'un soutien public.**

**Pour le surplus, j'autorise le bailleur à transmettre à l'Etat de Genève le présent formulaire. J'autorise dès lors expressément la communication de ces données personnelles à l'Etat de Genève et à la commune où est domiciliée l'entreprise pour le traitement de ma demande.**

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Lieu, date, nom et prénom |  |
|---------------------------|--|

**Veuillez renvoyer, jusqu'au 15 janvier 2021 le formulaire à votre bailleur (régie ou propriétaire) de préférence par messagerie électronique.**